

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, RUE BORDE
13 357 MARSEILLE CEDEX 20

CTL du 13 juin 2019
Point n° 4 de l'ordre du jour
Point intermédiaire sur la fusion des centres des impôts fonciers (CDIF) d'Aix

La fusion des CDIF d'Aix est intervenue le 1^{er} septembre 2018. Le présent point intermédiaire vise à exposer l'état de la fusion 9 mois après sa réalisation.

1/ Organisation mise en place :

L'organisation mise en place au CDIF fusionné s'articule autour de 5 cellules :

Accueil	Accueil de 1 ^{er} niveau, délivrance simple et complexe, changements d'adresse et de situation civile. Suppléance également de l'accueil général du site
Équipe transverse	Gestion d'e-contact, intégration des permis, mise à jour de Lascot, relance, EDD, traitement des anomalies BNDP, numérotation de la voirie
Équipes fiscales	Accueil fiscal, saisie des déclarations, évaluations d'office, contentieux, mise à jour fiscale des DA, activité 5R, autres anomalies
Dessin	Accueil TOPO, édition des demandes DMPC, numérotation DMPC, pré-application DMPC, anomalies PCI
Inspection cadastrale	Tournées topographiques et travaux associés, tournées fiscales, travaux terrain (fiabilisation des bases de la fiscalité locale), vérification des DMPC
STD	Tournées topographiques et travaux associés

2/ Caractéristiques de la nouvelle organisation :

2.1/ Mutualisation des ressources :

La mise en place d'une cellule transverse, par une forte mutualisation des ressources, a permis de prendre en charge des travaux de masse (intégration des permis, relance des particuliers et professionnels, traitement des demandes e-contact) et d'anticiper certains travaux relevant des équipes fiscales (enregistrement du flux entrant : déclarations, demandes de renseignement, contentieux).

De plus, les agents de la cellule transverse sont amenés à renforcer l'accueil assuré par les équipes fiscales lors des pics de charge, notamment dans le cadre de la campagne déclarative.

Enfin, l'accueil de 1^{er} niveau est pris en charge par une équipe accueil constituée par rotation d'agents C des équipes fiscales et transverse.

2.2/ Harmonisation de l'organisation et des process avec mutualisation des bonnes pratiques :

La définition plus précise d'une grande partie des missions a permis de clarifier le rôle de chacun et fluidifier les échanges entre les cellules. Ainsi en est-il pour :

- le dispatching du courrier et de la balf par l'équipe d'encadrement en remplacement d'une « pioche » individuelle ;
- l'accueil des usagers en box uniquement et non plus dans les secteurs ;
- l'enregistrement du contentieux multicanal (balf, e-contact, courrier) dès le flux entrant ;
- l'harmonisation du traitement des EDD au niveau de l'équipe transverse ;
- l'harmonisation du traitement des DA.

2.3/ Facilitation des échanges et du traitement des dossiers :

La constitution d'équipes uniques (transverse, inspection cadastrale) a permis de mutualiser et harmoniser les pratiques rapidement et d'unifier les anciennes pratiques des « CDIF Aix 1 », et « CDIF Aix 2 ». Les réunions sont organisées par mission et non par secteur.

Concernant les équipes fiscales, la mutualisation des dispositifs sera facilitée par l'achèvement des travaux immobiliers qui permettra d'installer définitivement les services.

Des réunions transversales associant l'équipe transverse et les équipes fiscales seront mises en place après la campagne déclarative (courant mai 2019).

2/ Résultats obtenus sur les principales missions du CDIF

Le tableau ci-après présente les résultats obtenus sur les principales missions du CDIF fusionné :

Missions	Flux avril 2018/avril 2019	Observations
Anomalies BNDP	+7 %	Les évolutions applicatives de transmission entre les applications FIDJI/BNDP/MAJIC ont conduit à une augmentation du nombre de mutations intégrées par la liaison automatique FIDJI/BNDP/MAJIC et de fait, à une augmentation des anomalies à traiter par les CDIF
EDD manuels	+32 %	+18 % de traités
Saisie des déclarations à D4	+3 %	+5 % de traitées
Traitement des contentieux	+81 % de demandes	+16 % de traités. Les contentieux d'attribution ont été globalement traités à D4
Relance Lascot		Effectuée mensuellement depuis novembre 2018 après une interruption dans les 2 CDIF de juin à octobre 2018